

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00353

MARCHE NEGOCIE ARTICLE 30-I 10° - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX D'EAU POTABLE, PLACE DE LA CROIX DE MISSION, A SAINT-MARTIN-LA-PLAINE - MARCHE PASSE AVEC VDI

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 43 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 45

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER. M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, FAUVEL. M. Christophe FAVERJON. Mme M. Bernard Sylvie FAYOLLE. Luc M. Jean-Claude FLACHAT, M. FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK. MAISONNETTE. M. Bernard LAGET. M. Michel М. Gérard MANET. Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE. M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs:

M. Yves PARTRAT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude SCHALK donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Christian FAYOLLE, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 septembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160725-D201600353i0-AR

DATE D'AFFICHAGE :20160926



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016

MARCHE NEGOCIE ARTICLE 30-I 10° - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX D'EAU POTABLE, PLACE DE LA CROIX DE MISSION, A SAINT-MARTIN-LA-PLAINE - MARCHE PASSE AVEC VDI

Une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement, Place de la Croix de Mission sur la commune de Saint-Martin-la-Plaine a été confiée au bureau d'études VDI.

Il est nécessaire de réaliser une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'eau potable de cette place.

Il apparait, en application de l'article 30-l 10° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, qu'il est économiquement et techniquement avantageux de confier cette prestation de maîtrise d'œuvre d'eau potable au bureau d'études VDI, prestataire retenu pour la maîtrise d'œuvre de l'assainissement, pour un montant de 4 000 € HT.

Il revient au Bureau de Saint-Etienne Métropole d'autoriser la signature de ce marché.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le</u> <u>marché à intervenir avec le bureau d'études VDI pour un montant de 4 000 € HT,</u>
- <u>la dépense correspondante sera imputée au budget Eau Potable section d'investissement de l'exercice 2016.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU